auquel on 1 Roi, le oya cheronfrere & oien à avoir chrétiens. le, & aussile Roi qui nduisit deiets, & non ame d'aller occasions. : nos trois t les chaînes ur que nous loi nous fit les nous résition où il endre. Nous e que nous chrétiens de élité; qu'ils sence; mais défendoit à ux supersti-Chrétiens ne dole; qu'ils ance; qu'ils ux dieux, & ment jurer par eux. Nous voulions parler plus au long; mais le Roi ne put attendre. Il donna ordre de nous saisir, de nous dépouiller à nu, de nous amarrer pour nous donner du rotin. L'ordre donné, les fouetteurs du Roi nous traînerent en nous arrachant la foutane & la chemise. Je ne puis vous dire ce qui se passoit dans mon cœur en ce moment. Nous recûmes la bénédiction de Monseigneur, mon confrere & moi. A peine ce refpectable Prélat eut-il le temps de nous la donner, on se jetta sur lui, & on le renversa sur le dos pour le trainer hors de la présence du Roi, c'est tout ce que je vis. On nous conduisit chacun à notre colone, cela se fit sur le bord de la riviere, en présence de tout le Public & de toute la Cour du Roi. Graces au Seigneur, je n'éprouvai aucune crainte intérieure : j'avois mon crucifix à la main, & je n'apperçus rien autre chose pendant tout le temps que je fus amarré. Voici la maniere dont nous étions liés. Nous étions assis à terre, une cangue longue de dix à douze pieds au cou, dont les bouts étoient attachés à une colonne de bois : nous avions les deux pieds liés par une corde qu'on amarre enfuite à la colonne que nous